



Vers la fin effective du pas de vague !

Le 02 novembre 2020, jour de la rentrée scolaire où un hommage - hélas a minima – a été rendu dans les écoles et autres établissements d'enseignement à notre collègue Samuel Paty atrocement assassiné pour avoir donné un cours sur la liberté d'expression, le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice, la ministre de la transformation de la Fonction publique et la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté ont conjointement signé une circulaire visant à renforcer la protection des agents publics face aux attaques dont il font l'objet dans le cadre de leurs fonctions.

Dans ce texte de 4 pages, ils demandent une mobilisation à tous les niveaux des responsables de l'administration afin que les agents bénéficient d'un soutien renforcé et systématique ainsi que de l'octroi sans délai de la protection fonctionnelle prévue à l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 lorsque les circonstances et l'urgence le justifient afin de ne pas les laisser sans défense dans une situation pouvant se traduire par une atteinte grave à leur intégrité. **Dans le viseur, les agressions physiques bien sûr, mais aussi les agressions verbales et les attaques sur les espaces numériques.**

Une belle déclaration d'intentions, diront beaucoup en haussant les épaules et en rappelant que, depuis bien des années c'est le fameux « *pas de vague* » qui sert de boussole aux responsables de l'administration, notamment dans l'Education nationale ! Des mots, encore des mots pour cacher les véritables maux et donner l'impression d'agir en ces temps où une réaction de l'Etat est attendue par la population. Sauf que les 4 signataires de la circulaire y ont inclus le passage suivant :

*« Nous appelons tout particulièrement votre attention sur le rôle et la responsabilité de tous les échelons hiérarchiques dans la chaîne de signalement et de remontée de ces menaces s'ils en ont connaissance [...]. Dans le cas où une carence ou une négligence caractérisée dans le soutien à l'agent visé par les menaces ou attaques serait avérée, **toutes les mesures devront être prises pour y mettre fin, notamment si cette carence devait révéler une volonté délibérée d'occulter ou de minimiser les faits, en envisageant l'engagement d'une procédure disciplinaire à l'encontre du responsable hiérarchique fautif** ».*

Que demander de plus après des propos aussi clairs ? Des actes, évidemment ! Dans notre académie, ils n'ont pas tardé puisque le 06 novembre un professeur du lycée Jean Jaurès de Reims a été agressé dans l'après-midi par un élève alors qu'il se trouvait seul dans sa salle. Grâce à l'intervention de ses collègues, l'agression n'a pas tourné au drame. En temps « normal », nous savons bien qu'un rapport aurait été fait à l'administration de l'établissement, laquelle aurait écouté les deux parties avant de chercher quelle faute l'enseignant aurait pu avoir commise pour avoir poussé l'élève à passer à l'acte.

Mais cette fois, il n'en a rien été ! Le professeur a été pris en charge par l'équipe administrative et, bien que très choqué, il a pu déposer une plainte en bonne et due forme. De son côté, l'administration a aussitôt adressé une lettre aux parents d'élèves et aux élèves pour les informer des événements et elle a engagé une procédure disciplinaire à l'encontre de l'agresseur, avec exclusion conservatoire dans l'attente d'un conseil de discipline. Parallèlement, le rectorat a été informé et il a déployé le jour même une cellule d'accompagnement dans l'établissement.

Le lendemain, une cellule d'écoute psychologique pour les personnels et les élèves a été envoyée au lycée et elle y retournera lundi. La Rectrice elle-même est montée au créneau, notamment par l'intermédiaire d'un tweet envoyé à 09h34 dans lequel elle affirme : « *je condamne l'agression d'un enseignant du lycée Jean Jaurès de Reims hier et exprime tout mon soutien à ce professeur ainsi qu'aux équipes de l'établissement. La violence n'a pas sa place à l'école. #planviolence* ». Quant à l'Inspecteur d'Académie, il sera présent dans l'établissement lundi dès 07h30 pour échanger avec la communauté scolaire.

C'est donc une réaction forte, claire et sans ambiguïté qui a eu lieu de la part des responsables de l'Education nationale. **Action & démocratie s'en réjouit et félicite sincèrement tous ceux qui y ont participé.** Le détestable « pas de vague » semble désormais faire réellement partie du passé. **Nous considérons que c'est une étape importante pour le redressement de notre institution, même si nous savons qu'elle devra être suivie par beaucoup d'autres pour inverser le processus de désinstruction nationale enclenché il y a déjà plusieurs décennies, et nous y serons vigilants.**

Cette étape est d'autant plus importante que l'Education nationale n'agit pas seule. Ainsi, l'agresseur a été interpellé, mis en garde à vue puis mis en examen pour violences volontaires sans incapacité totale de travail sur une personne chargée de mission de service public. Après avoir reconnu les faits, il a été présenté samedi à un juge des enfants qui l'a placé en établissement public éducatif avec suivi par des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. Ce qui constitue la réaction la plus forte au regard de la qualification retenue pour les faits et de l'âge du mis en cause. **Un véritable cas d'école !!**

Action & Démocratie Reims

Contact : actionetdemocratie-reims@laposte.net